

PROPOSITIONS FÉDÉRALISTES POUR LE DÉBAT SUR LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE DE LA COMMUNAUTÉ

1. L'unification de l'Europe est en danger. Nous sommes arrivés à un point où la Communauté maintient à grand peine la politique agricole commune. Pour le reste, le bilan des années 70 est une faillite. Les politiques communes sont toujours plus un mirage qu'une réalité, à la seule exception de la politique agricole. Les problèmes de l'énergie, de la reconversion industrielle, de l'inflation et de l'emploi ne sont affrontés qu'en paroles ; les échéances de la construction du système monétaire européen n'ont pas été respectées par les gouvernements nationaux. La présence de l'Europe dans le monde est fantomatique et sautillante comme un feu follet. Il ne s'agit pas là d'évaluations pessimistes, mais de fait admis par chacun, même si presque tous se refusent à admettre ensuite la vérité élémentaire qui les relie : les problèmes de l'Europe restent sans solution car ils sont des problèmes de gouvernement, et qu'il n'y a pas encore, malgré l'élection européenne, de gouvernement européen digne de ce nom. Quelle autorité fera, sur la base de l'écu, une politique monétaire face au dollar ? Quelle auto-

rité gèrera les ressources nécessaires pour développer les politiques communes ? Quelle autorité fera les choix politiques, économiques et sociaux indispensables à cet égard ? Avec le soutien de quelles forces si l'on n'associe pas l'électorat européen à l'exécutif européen ? Parler des fins sans parler des moyens, cela a-t-il un sens ? Au lieu de poursuivre des chimères il vaudrait mieux être conscient que sans une première forme de gouvernement démocratique européen on ne peut même pas constituer la volonté politique européenne qui fait défaut et dont nous avons besoin, car si l'on peut rêver à l'impossible, la capacité de gouverner sans gouvernement, on ne peut certainement pas le concevoir et encore moins le vouloir.

Dans le cadre d'une évaluation réaliste on peut certainement affirmer que, malgré le recul de l'unification, le réflexe élémentaire du besoin d'unité, renforcé par le droit de vote européen et par l'impossibilité de le retirer sans catastrophes, suffit encore à conjurer le risque de retomber dans les funestes divisions du passé ; mais l'on ne devrait toutefois pas oublier qu'à travers l'absence d'une véritable unité active et efficace les européens payent un prix chaque jour plus élevé en termes politiques, économiques et sociaux, et se trouvent désormais confrontés au risque d'un recul

L'ACTION POUR CRÉER LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE EST COMMENCÉE

Le 9 juillet dernier, le Parlement européen a voté, à une majorité de 161 voix contre 24, une résolution demandant en substance la constitution d'une commission constitutionnelle chargée d'élaborer un projet de traité instituant l'Union européenne qui devra par la suite être transmis pour ratification aux Parlements des États membres. A l'origine de ce vote se trouve une proposition déposée par le Club « Crocodile » et dont nous avons souvent déjà entretenu nos lecteurs.

Ce qui est important de savoir est que si 161 membres du Parlement européen ont voté en séance, en tenant compte des signataires de la résolution du « Crocodile » absents lors du vote, c'est la majorité absolue du Parlement qui soutient l'initiative de Altiero Spinelli.

Les parlementaires français présents ont répartis leurs votes de la manière suivante :

- Ont voté pour : CALVEZ (L), DELOROZOY (L), DILIGENT (PPE), D'ORMESSON (PPE), SABY (S), PONIATOWSKI (L).
- Ont voté contre : BAILLOT (Com), CHAMBEIRON (Com), Mme CHARZAT (S CERES), FERNANDEZ (Com), POIRIER (Com).
- Abstentions : Mme FOURCADE (DEP), ISRAEL (DEP), REMILLY (DEP), THAREAU (S), TURCAT (DEP).

Quelles sont les conceptions, quelle va être la stratégie du « Crocodile » après cette première victoire ? Pour répondre à ces questions nous reprenons dans ce numéro du Pour le fédéralisme l'interview accordée par Altiero Spinelli, fondateur de ce Club, à Europa, revue suisse pour les questions européennes (9/81).

FÉDÉCHOS - POUR LE FÉDÉRALISME - PRESSE FÉDÉRALISTE - 26, RUE SALA - 69002 LYON
Directeur de la publication : J.L. PREVEL

Comité de rédaction : J.F. BILLION - F. BLANCHARD - J.M. DUBOS
A.M. GORDIANI - M. JEUNE - B. LESFARGUES
C. REVEYRAND - B. SAINT-GAL - P. SZYNKA

A.I.P.N. - 48, Rue Burdeau - 69001 LYON
Commission paritaire 56256



historique de l'Europe, qui se profile déjà sur le terrain de la nouvelle économie dans les rapports avec le Japon et les USA. Telle est la situation que l'on doit affronter ; en pratique chacun sait et dit même souvent ouvertement, que l'on ne peut l'affronter en rangs dispersés, c'est-à-dire uniquement au niveau des gouvernements nationaux. Mais si cela est vrai, cela signifie qu'on n'a plus le choix qu'entre un mythe — le mythe des dix (et bientôt des douze) gouvernements nationaux qui devraient toujours se trouver d'accord et prendre toujours les mêmes décisions sur les questions les plus importantes — et la réalité de la lutte pour le gouvernement européen. C'est de cette manière qu'il faut aborder le problème de la réforme des institutions de la Communauté.

2. Dans la discussion sur le gouvernement européen il n'est pas nécessaire de prétendre appliquer mécaniquement à l'Europe — qui est un cas nouveau à prendre en considération à cause de sa particularité historique — tel ou tel modèle fédéral déjà appliqué ailleurs ; on ne peut pas non plus présupposer que les résultats de la réflexion sur la crise de l'État dans le contexte national soient valables tels quels dans le cas du gouvernement européen. Ce qu'il s'agit d'affronter c'est le problème concret de la Communauté et de son développement. Toute forme d'État et de Communauté a ses propres problèmes. Le problème de la Communauté européenne c'est de rendre efficace un fonctionnement qui a toujours été imparfait et qui le devient toujours plus ; il s'agit de rendre possible son renforcement, bloqué depuis longtemps, comme le démontrent successivement la faillite de la première tentative d'union économique et monétaire (selon les gouvernements nationaux nous aurions dû connaître en 1980 la monnaie européenne et un centre autonome de décision), la faillite de l'Union (toujours selon les gouvernements nationaux nous aurions dû avoir en 1980 l'Union européenne) et la paralysie même du gouvernement de la Communauté.

Il faut dire au préalable que : l'idée de gouvernement européen implique nécessairement celle d'un État européen, seule solution réaliste aux projets d'Union européenne comme complément à la Communauté européenne. Mais la construction d'un État européen ne peut s'effectuer seulement au moyen d'un acte constitutionnel et constituant. De toute façon, la phase constitutionnelle de l'unification européenne, comme la phase préconstitutionnelle déjà en cours — et que l'on peut considérer comme achevée et dépassée avec la reconnaissance du droit de vote européen — aura un caractère graduel. En effet, à la différence des entreprises constitutionnelles du passé, l'État européen auquel il faudrait donner forme n'existe pas. C'est un État à construire ; et sa construction ne peut être que graduelle car il s'agit de juxtaposer à la structure actuelle de la Communauté, une diplomatie européenne, une défense européenne, et ainsi de suite. Il en découle que la question du gouvernement européen comporte deux problèmes bien distincts : celui de l'organisation finale de la Communauté (l'Union, c'est-à-dire l'État fédéral complètement développé) actuellement purement théorique, et celui, pratique, des choix à faire dans le contexte politique actuel pour assurer à la fois le fonctionnement efficace et démocratique de la Communauté et le progrès de l'unification européenne (renforcement et élargissement).

En ce qui concerne le premier problème, une remarque importante doit être faite. Elle concerne la liaison que l'on peut et doit établir entre l'étude du problème de l'organisation définitive de la Communauté et la situation globale des pays démocratiques. Il y a dans le monde occidental une crise de l'État démocratique-représentatif qui a des conséquences toujours plus graves sur la capacité de préparer l'avenir, sur la conception du rapport entre autorité et liberté, sur le lien entre les citoyens et l'État, sur la situation morale de la jeunesse, etc. ; et il y a depuis longtemps une discussion théorique très large mais sans résultats concrets sur ce thème. Eh bien, il est évident que, au moins en ce qui concerne l'Europe, cette discussion prendrait véritablement en considération la réalité historique effective, et pourrait véritablement préparer les choix concrets de demain, à condition que l'on tienne compte du fait qu'il s'agit de réformer l'État national dans le cadre de la constitution de l'État

européen ; c'est-à-dire, en termes théoriques, de corriger l'État assistenciel par une forme d'État, l'État européen, infiniment plus libre des pressions corporatives pour des raisons objectives : les dimensions réduites de la dépense publique européenne (illustrées de manière exhaustive dans le rapport Mc Dougall). Dans ce vaste cadre théorique et pratique on pourrait également faire finalement comprendre à tous que dans la perspective d'une solution fédérale l'idée de maintenir les États nationaux et de créer l'État européen n'implique pas tout à fait que les États nationaux devraient sacrifier leur indépendance en faveur de l'État européen. Il n'y a en fait fédéralisme que si l'on crée un ensemble de gouvernements indépendants et coordonnés et seulement à cette condition.

En ce qui concerne le second problème, celui des choix institutionnels à effectuer dans la réalité politique actuelle, il s'agit, en premier lieu, de bien savoir quels sont les obstacles qui ont bloqué le fonctionnement de la Communauté. Ces obstacles sont connus. On ne peut donner vie aux politiques communes sans résoudre la question du budget et de la fiscalité, les politiques communes ne peuvent se développer jusqu'au degré nécessaire pour assurer la convergence des politiques économiques nationales sans la monnaie européenne, et l'on ne peut, en fin de compte, confier cette tâche à la Communauté sans lui confier également le contrôle du Marché commun, afin de garantir l'évolution équilibrée et coordonnée de l'économie européenne. Tel est le problème et il est impossible de le résoudre sans un gouvernement européen capable d'utiliser de manière autonome les trois leviers de la fiscalité, de la monnaie et du budget. Avec le Conseil des Ministres, c'est-à-dire avec un monstre à dix têtes, on ne gouverne pas, on ne peut pas gouverner et il est totalement absurde de se proposer de développer l'union économique et monétaire et les politiques communes. Les questions à discuter concernent la forme et les compétences du gouvernement européen, non la nécessité de sa mise en place. Il faut donc étudier une forme de gouvernement qui soit :

- démocratique, car non seulement on ne peut pas renoncer à la démocratie, mais encore parce que c'est seulement avec la démocratie que les forces sociales et politiques indispensables peuvent être mobilisées pour faire les choix réclamés par le développement de l'union économique et monétaire et des politiques communes.
- capable d'agir dans la sphère économique et dans la sphère monétaire selon les buts définis par les Traités de Rome, et de se servir de la structure administrative actuelle de la Communauté ;
- capable de fournir un point d'appui pour le renforcement de la Communauté, c'est-à-dire non seulement pour l'élargissement, mais aussi pour l'extension graduelle de son rôle dans les secteurs de la politique extérieure et de la défense.

3. La première question, celle de la démocratisation, réclame l'attribution du pouvoir législatif au Parlement européen et du pouvoir exécutif au gouvernement — même si c'est avec des compétences limitées au seul secteur de l'économie —, et l'exclusion totale, dans ce secteur, du Conseil des ministres). Toute autre solution serait purement fantasmagorique, car basée tout à fait sur l'hypothèse d'une Communauté démocratique qui pourrait faire fi de la distinction entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. La seconde question, celle de la capacité d'agir dans la sphère économique et monétaire, pose les problèmes, en partie traditionnels et en partie nouveaux, du système fédéral de gouvernement (coordination des gouvernements nationaux et du gouvernement européen dans le cadre de la défense constitutionnelle de leur indépendance et de leur égalité). Un parlement bicaméral est nécessaire pour les résoudre, et non seulement l'artifice de l'augmentation du nombre de députés des pays les moins peuplés, comme dans l'actuel parlement monocaméral : artifice qui dénature la proportionnelle sans apporter le résultat attendu, celui de l'égalité de tous les États membres, sans aucun risque d'hégémonie de la part des plus grands pays. Seuls deux moyens peuvent permettre d'atteindre ces résultats : soit le droit de veto pour tous les États membres (et donc l'impossibilité d'un véritable gou-

vernement commun), soit une chambre des États, au sein de laquelle tout État aurait un poids suffisant pour participer sur un pied d'égalité au processus de décision commun.

Il convient de faire une autre observation fondamentale concernant les problèmes modernes du système fédéral. Un parlement bicaméral, et, en particulier, un recours à des décisions prises en commun par les deux chambres du parlement sont nécessaires dans tous les cas où il s'agit de garantir sur le terrain politique, et non sur le terrain juridique, l'indépendance des gouvernements nationaux et du gouvernement européen. Il s'agit des compétences qui ne peuvent altérer l'équilibre entre les partis, comme cela est en effet arrivé aux États-Unis d'Amérique. Le cas le plus important est celui de la fiscalité, et plus précisément celui de la répartition des ressources entre les gouvernements nationaux et le gouvernement européen, qui ne peut être effectuée ni sur la base de la qualité des impôts, en réservant certains d'entre eux aux nations et d'autres à l'Europe (comme dans les premières fédérations), ni avec des limites quantitatives prédéterminées, c'est-à-dire avec des contraintes de faire correspondre la politique économique aux nécessités de la situation. Le seul moyen d'empêcher la prédominance de l'une des parties sur l'autre est de confier la répartition des ressources à la seule instance au sein de laquelle peuvent s'exprimer tant la volonté des États que celle de l'Union : celles des deux chambres réunies. Avec cette instance de décision, il serait possible de fixer, au début de chaque législature, les grands objectifs économiques du quinquennat, établissant dans le contexte même de ce débat la répartition la plus opportune des ressources. Cette solution réclamerait évidemment une liaison étroite entre le parlement

et l'exécutif, c'est-à-dire un gouvernement parlementaire. Dans cette perspective le Conseil européen pourrait exercer la fonction d'une présidence collégiale de l'État ou quasi-État européen, et le Conseil des ministres pourrait conserver sa fonction actuelle pour ce qui est des compétences non encore attribuées au système parlement-gouvernement.

La troisième question, celle du renforcement, permet de poser nettement avec clarté la question de la répartition des compétences entre les sphères nationales et la sphère européenne. Sauf erreur, valent, à cet égard, deux exigences qui réclament des solutions diverses. L'orientation pourrait être la suivante : les compétences nécessaires à l'utilisation autonome des leviers de la fiscalité, de la monnaie et du budget (dans le cadre fédéral tracé) devraient appartenir au système parlement-gouvernement à instaurer de suite. Le progrès à accomplir dans ce domaine devrait pourtant être réalisé, dans certaines limites, avec le principe des « pouvoirs implicites », et prévoir un transfert de compétences sans vetos nationaux (révision constitutionnelle autonome avec la garantie fédérale). Il en est différemment de la sphère d'action qui n'est couverte ni par les Traités de Rome, ni par la conception des pouvoirs implicites dans la limite de cette sphère. Ces compétences, en premier lieu celles qui sont relatives à la politique extérieure et à la défense, ne peuvent pas passer aisément des États à la Communauté sans leur approbation, sans projets bien articulés et sans une transition efficace. Pour ces domaines de compétence la procédure du Traité international, qui confère à chaque État le droit de veto, devrait donc être conservée.

Mario ALBERTINI
Président de l'U.E.F.

ENFIN, MAIS ...

Il n'est jamais trop tard pour bien faire... La France a reconnu, le 2 octobre, le droit de recours individuel contre les décisions de juridictions françaises. « Toute personne s'estimant victime d'une violation de la convention européenne des droits de l'homme peut désormais saisir la Commission de Strasbourg... ».

Le droit de recours individuel est un garde-fou contre les empiètements de l'exécutif, un bouclier contre les atteintes aux libertés. Le risque d'une condamnation de la loi et des juges français par des instances internationales fait grincer des dents les gaullistes, qui se sont opposés pendant des années à la ratification de la Convention signée par Robert Schumann en 1950. Georges Pompidou avait laissé le Parlement en débattre, mais ce n'est qu'à la faveur de l'intérêt de Monsieur Alain Poher, à l'Élysée, en 1974, que la loi de ratification avait pu être promulguée, amputée du droit de recours individuel que la France reconnaît maintenant (*Le Monde* 4-5/10/81).

Il convient cependant de noter que le gouvernement actuel n'a pas cru bon de renoncer aux réserves faites par la France en 1974 au moment de la ratification de la convention. Ces réserves ont pour but de préciser que la France ne se sent pas engagée par sa signature au cas où la Cour de Strasbourg aurait à se prononcer sur trois séries de dispositions du droit français : l'article 16 de la Constitution, le régime des sanctions dans l'armée et le monopole de la radiodiffusion.

Si les fédéralistes se félicitent de la reconnaissance du droit de recours individuel ils ne peuvent que demander l'abrogation rapide et inconditionnelle de ces réserves qui limitent encore sa portée.

C.C.E.

Les 14e États généraux des Communes d'Europe se sont tenus à Madrid du 23 au 26 septembre. Une délégation importante de la région Rhône-Alpes y participait (voir motion).

RÉSOLUTION CONCERNANT LA SITUATION POLITIQUE EUROPÉENNE

Les représentants des communes, départements, provinces et régions, réunis à Madrid du 23 au 26 septembre 1981 dans le cadre des XIVe États Généraux des Communes d'Europe,

ayant entendu les rapports de MM. Giancarlo Piombino et Manuel Soto

1. CONSTATENT avec inquiétude les graves incertitudes qui dominent la scène européenne et mondiale :
 - a. Incertitudes économiques en premier lieu : sept années après le début de la crise, la Communauté et les autres pays d'Europe occidentale viennent de passer largement la cap des 9 millions de chômeurs et beaucoup d'États membres connaissent des taux d'inflation élevés. Cette situation affecte le niveau de vie des populations européennes, alors que l'on s'interroge sur l'avenir industriel des pays européens, et

(1) respectivement Conseiller Communal de Arenzano, Membre du Comité Directeur de la Section Italienne du C.C.E. et Maire de Vigo, Membre du Comité Exécutif de la Section Espagnole du C.C.E.

que la Communauté n'est pas parvenue à résoudre les problèmes structurels de ses régions les moins avancées.

- b. Incertitudes politiques ensuite : dans un monde de plus en plus confus et déstabilisé, les États européens, dépendant pour leurs fournitures de matières premières et stratégiques, maintiennent pourtant une approche nationale de leurs problèmes de sécurité et de politique étrangère. Ils laissent le monde sous la domination des grandes puissances militaires et économiques, dont la logique n'a pas permis jusqu'ici de commencer à résoudre la tragique situation des centaines de millions d'êtres humains qui souffrent et meurent de la faim et du sous-développement.
 - c. Incertitudes aggravées de ce fait pour le maintien même de la paix. Les États européens sont pourtant les premiers et les plus gravement exposés en cas de conflit direct Est-Ouest, dont la menace est permanente, étant donné les nombreux foyers d'incendie qui existent sur divers continents. Cependant, faute d'être structurés dans une Communauté politique et de parler d'une même voix, les États européens sont incapables d'intervenir dans ces différends, en mettant en avant des solutions conformes à leurs concepts de démocratie et de liberté, et de proposer leur médiation de façon crédible dans l'intérêt de la paix.
2. **CONSIDERENT** que la solidarité des États démocratiques dans la lutte contre le terrorisme constitue pour eux un devoir absolu qui doit être démontré par tous à travers une concertation permanente garantissant la mise en œuvre de mesures concrètes et efficaces.
Cette lutte implique la responsabilité des collectivités locales et régionales qui doivent y contribuer de leur côté dans toute la mesure de leurs moyens.
 3. **RÉAFFIRMENT** l'urgence et la nécessité d'un projet politique global, cohérent et audacieux pour l'Europe, capable de mobiliser démocratiquement ses forces vives : l'Europe ne peut plus attendre pour mettre sur pied les instruments des politiques communes, économique, monétaire, industrielle et de l'emploi, sans lesquels elle ne sera pas en mesure de dominer le chômage et l'inflation, ni d'assurer une véritable justice sur l'ensemble du territoire européen.
 4. **RAPPELLENT** que plutôt que de recourir à d'inefficaces et éphémères mesures protectionnistes qui entraînent nécessairement en retour des mesures de rétorsion, l'Europe a besoin de lancer immédiatement une ambitieuse politique commune de la recherche visant à développer les secteurs à haute technologie, à créer des brevets européens, à accumuler le « know how » (pour cela doit être fait un vaste effort de formation professionnelle au niveau européen), à préparer ainsi son avenir économique et industriel.
 5. **RÉAFFIRMENT** la position constante du C.C.E. en faveur du second élargissement, sans conditions autres que celles découlant de l'adhésion aux Traités, l'importance politique générale de cet élargissement étant prioritaire par rapport à toute autre considération. En raison de leurs liens historiques avec beaucoup d'autres parties du monde, l'Espagne et le Portugal pourront apporter une contribution valable à l'extension des relations politiques et économiques de la Communauté avec d'autres continents. Ils demandent l'entrée rapide de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, notamment pour confirmer l'ancrage de ces pays dans l'Europe démocratique : la Communauté doit fournir rapidement une réponse adéquate aux réels problèmes économiques et sociaux posés par ces nouvelles adhésions.
C'est le devoir des communes et des régions de contribuer activement au succès de cette entreprise et de lancer un appel pressant à leurs Gouvernements pour qu'elle soit menée à bien dans les plus brefs délais. La Communauté démontrera ainsi, au Tiers Monde, en réussissant le rééquilibrage de l'Europe par le Sud, sa capacité de bâtir avec les pays moins développés de la Planète, un nouvel ordre économique international à la fois équitable et efficace, qui place le développement au premier rang des priorités de tous.
 6. **RAPPELLENT** que la politique régionale européenne menées depuis 1975 n'a pas été capable d'atteindre les objectifs que lui fixaient le Préambule et l'Article 2 du Traité de Rome. Les avantages de l'intégration n'ont pas été redistribués également entre les régions européennes : un tel objectif requiert de réelles politiques communes, ainsi qu'un plus grand transfert de ressources communautaires afin que les interventions des différents fonds puissent avoir des effets accrus de redistribution.
 7. **SOULIGNENT** que pour y parvenir, on se trouve devant la nécessité de surmonter la limitation des ressources propres de la Communauté et de lui donner enfin un budget suffisant pour mener de véritables politiques communes.
 8. **RAPPELLENT** que le C.C.E. réclame depuis plusieurs années la création du Fonds Européen de Réserve, s'appuyant sur le Système Monétaire Européen et se félicite de la proposition dans ce sens formulée pour la première fois publiquement à l'occasion du dernier sommet franco-allemand.
 9. Mais la capacité budgétaire n'ira pas sans la capacité politique : pour mettre en œuvre enfin de véritables politiques communes, la Communauté doit se dégager de la paralysie en retrouvant les processus lui permettant de prendre les décisions urgentes qui s'imposent.
 10. Cela implique :
 - a. l'application intégrale des Traités et le respect de leurs clauses par tous les Gouvernements sans exception,
 - b. le développement du rôle du Parlement Européen, qui doit pouvoir commencer à légiférer,
 - c. la mise en place d'un Exécutif commun responsable devant le Parlement Européen,
 - d. la renonciation progressive à la pratique du veto et retour à la règle de la majorité au sein du Conseil.
 11. L'élargissement des pouvoirs et ressources communautaires est désormais possible puisqu'il peut se faire sous le contrôle de la volonté populaire, démocratiquement traduite par le Parlement Européen élu au suffrage universel.
 12. Le C.C.E., l'une des premières forces démocratiques de la construction européenne, est prêt à apporter tout l'appui dont il est capable au travail constituant qui a pris le départ le 9 juillet 1981 au sein du Parlement Européen à Strasbourg. Il attend de ce dernier qu'il propose aux Parlements Nationaux et aux citoyens européens, à l'occasion des prochaines élections européennes, un projet pour l'Europe répondant enfin aux nécessités économiques et politiques de l'heure et permettant à l'Europe de jouer pleinement son rôle pour le respect de l'autodétermination des peuples et la sauvegarde de la paix mondiale.
 13. Il souhaite que dans ce projet soit incluse une Charte des Droits Fondamentaux, à la fois légitimant et limitant les actes communautaires face aux citoyens et aux collectivités, en tenant compte des propositions que le C.C.E. formulera à cet égard.

Sainte-Foy-les-Lyon. Rencontre entre le comité de jumelage de cette commune et celui de sa ville jumelée de Lindburg (R.F.A.), le 16 octobre ; cette rencontre a été l'occasion pour de nombreux participants de signer la pétition pour un gouvernement européen.

Les 3 et 4 octobre à Raunhein (R.F.A.), les communes du Kreis, jumelées avec différentes communes d'Europe, ont organisé une rencontre au cours de laquelle les problèmes de la construction européenne ont été largement abordés.

Après les bouleversements récemment apparus dans la vie politique française, il nous est apparu opportun de republier le texte d'un entretien de M. Chandernagor avec *Le Monde*, paru en date du 11 août. Nous remercions *Le Monde* de son aimable autorisation.

Un entretien avec M. Chandernagor

Le ministre chargé des affaires européennes se prononce pour l'octroi de ressources supplémentaires à la Communauté et contre un « libre-échangeisme sans limite et sans frein »

Le gouvernement de M. Mauroy a innové en technique diplomatique. Si le président de la République détermine la politique étrangère, le titulaire du Quai d'Orsay, M. Cheysson, est responsable des « relations extérieures » dans tous les domaines. Il est assisté de deux ministres délégués, et non plus de secrétaires d'Etat, qui prennent part à tous les conseils du gouvernement. L'un d'eux, M. Chandernagor, est chargé des affaires européennes, plus précisément des affaires de la Communauté, volet essentiel de la politique française. Par délégation du premier ministre, qui jusqu'alors se réservait cette prérogative, c'est M. Chandernagor qui préside le comité interministériel

pour la coopération européenne et procède aux arbitrages. Dans l'entretien ci-dessous, le ministre expose les idées du gouvernement sur le fonctionnement de la machine européenne et sur le projet de relance qu'il compte lier, l'automne prochain, à la restructuration budgétaire demandée par la Grande-Bretagne. Il se prononce, pour faire face aux « défis mondiaux », pour une « politique d'innovation », de recherche dans les secteurs de pointe, de restructuration industrielle, d'exportation agricole associée à une politique sociale, ce qui nécessitera de nouvelles ressources et l'abandon du « libre-échangeisme sans limite et sans frein ».

« Nous ne sommes des théologiens ni de la supranationalité ni de la non-supranationalité, déclare M. Chandernagor, ministre chargé des affaires européennes. Nous abordons l'Europe comme elle est. Avant de songer à en changer les institutions, essayons de les faire mieux fonctionner et surtout de mieux coordonner leur action.

» La Commission a été un organe d'impulsion et a cessé de l'être, l'impulsion devant, dans l'esprit de certains gouvernements, revenir au conseil. Mais celui-ci n'a pas toujours rempli ce rôle. Il s'est perdu dans les détails et s'est bloqué lui-même. On l'a remonté d'un échelon, au sommet, avec le conseil européen, qui a fini lui aussi par traiter les détails. Il faut remettre la machine sur ses bases. Le conseil des ministres et le conseil européen doivent se réserver les vrais problèmes et rendre un peu de vigueur à la Commission.

— Le mécanisme des prises de décisions pose tout de même un problème. L'« arrangement » de Luxembourg de 1966 a étendu l'usage du veto à toutes les questions « très importantes ». Qu'en pensez-vous ?

— On n'en est plus là. On a aujourd'hui recours au consensus pour toutes les questions, même mineures. Quand une affaire arrive au conseil, le président demande à chacun ce qu'il en pense et la réponse est « Ce n'est pas mal, mais... ». Là dessus, chacun exprime ses réserves. On fait plusieurs tours de table et les réserves s'accroissent. Alors le président dit : « Ce n'est pas mûr » et l'affaire est renvoyée

— Comment empêcher cela ?

— Je pense qu'à un certain moment il faut voter même si l'on sait qu'il existe une minorité. C'est d'ailleurs conforme à l'esprit de l'« arrangement » de Luxembourg. Certes sur les questions importantes, l'unanimité est indispensable, autrement la Communauté éclaterait. Mais il faut en finir avec ces tours de table. Si on procédait au vote sur les problèmes mineurs, il serait beaucoup plus difficile à une délégation isolée d'exercer son veto. Il n'y a pas besoin de modifier les textes. C'est une pratique à instaurer.

— Il faut faire avouer le recours au veto.

— Voilà. Vous savez, dans les discussions budgétaires (1), à 5 heures du matin, ce qui paraissait majeur finit par devenir matière à des compromis de sagesse.

— Jusqu'ici la France a quasiment boycotté la Cour de justice. Au mieux elle l'ignore. Allez-vous continuer ?

— Je compte bien m'intéresser à la Cour. On s'est plaint de ce qu'elle travaille en négatif. A partir du moment où le conseil ne fait pas son travail en élaborant des politiques communes, la Cour a tendance à constituer une communauté à sa façon. Comme elle ne peut agir positivement, elle agit négativement, mais c'est la carence du conseil qui en est responsable.

— Craignez-vous que le Parlement européen ne tende à accroître ses pouvoirs ?

— Il y avait une contradiction fondamentale dans la position française, jusqu'à présent. C'est d'avoir voulu l'élection du Parlement au suffrage universel en ajoutant qu'il n'aura pas plus

de pouvoirs. Institutionnellement, c'est vrai, le Parlement élu n'a pas plus de pouvoirs, mais, en matière budgétaire, ses pouvoirs sont réels.

» Le conflit des deux dernières années est né d'une mauvaise coordination entre le conseil et le Parlement. A la faveur du vote des budgets supplémentaires, le Parlement a voulu se constituer une réserve. C'était une entorse aux règles. Le conseil aurait dû réagir, mais il a été incapable de prendre une décision. La suite est connue : refus de payer de la France et de l'Allemagne fédérale, recours à la Cour de justice. Un tel contentieux ne faciliterait pas le travail. Il était sage de chercher la conciliation. C'est amorcé depuis le dernier conseil budgétaire (2) au prix de concessions réciproques. Nous avons pu en outre disposer d'une réserve importante.

La responsabilité du conseil

— Avait-on voté trop de crédits ?

— Au départ, il n'y en avait pas trop, mais, du fait de la conjoncture atmosphérique et monétaire, on sait qu'il y en aura trop à l'arrivée. On a ainsi pu donner des satisfactions aux uns et aux autres, adopter un engagement à respecter les principes de bonne gestion budgétaire. Après discussion, les représentants du Parlement ont admis qu'il fallait un compromis.

N'a-t-on pas créé un précédent ? Le Parlement, dans l'avenir, ne tentera-t-il pas encore de dépasser ses pouvoirs ?

— J'espère que non, mais le Parlement a un souci respectable : c'est que la Communauté avance.

qu'elle accomplisse son office. Les parlementaires sont porteurs des opinions publiques. Ils se rendent compte que les opinions ont tendance à se détacher de la construction européenne dans la mesure où elle est figée et ne traite pas les vrais problèmes : la crise, le chômage, etc. Il veut jouer un rôle dynamique dans la solution des problèmes réels et quotidiens qui se posent aux populations.

— *Le Parlement ne devrait-il pas être plus représentatif ?*

— Tout ne se résoudra pas en même temps. Ce qui est grave, c'est que le conseil, qui devrait être l'organe d'impulsion, ne joue pas totalement son rôle.

— Nous allons essayer de le mettre face à cette responsabilité quand nous allons poser à l'automne un certain nombre de problèmes, en disant : la Communauté est bloquée. Il y a des problèmes budgétaires.

— La Grande-Bretagne revendique le « juste retour » — conception étonnante : si l'on retouche ce qu'on verse, à quoi sert la Communauté ? Il faudra élargir la Communauté à l'Espagne et au Portugal, ce qui nécessitera des efforts considérables du fonds régional et du fonds social. On nous dit aussi qu'il faut réviser la politique agricole et faire des politiques nouvelles, mais on nous dit en même temps qu'il n'est pas question d'augmenter les ressources, de dépasser le plafond des cotisations qui est de 1 % de la T.V.A. !

— Autant nous sommes d'accord pour limiter les dépenses, autant nous estimons que si la Communauté décide des politiques nouvelles, elle devra se donner les moyens de les mettre en œuvre.

— L'Europe est confrontée à la crise de l'énergie. Nous faisons face à l'extraordinaire défi du Japon et de tout ce qui gravite autour. L'Europe a aussi contre elle l'héritage de la guerre mondiale, y compris l'absence d'une défense européenne. Et nous nous présentons en ordre dispersé ! Il nous faut une politique de la recherche plus communautaire, une politique d'innovation dans les secteurs de pointe, et une politique industrielle. Elle est amorcée dans la sidérurgie, mais ne faudra-t-il pas envisager des mesures semblables dans l'automobile, ce qui posera des problèmes de reconversion ? Dès lors que vous parlez recherche, innovation, utilisation plus rationnelle de la matière grise, vous posez un problème social.

— *Pour cette restructuration du budget communautaire, que pensez-vous du rapport de la Commission (3) ?*

— Il indique quelques orientations. Pour le dépassement du 1 % de la T.V.A., il dit ce que nous disons. Mais ce n'est qu'une esquisse.

— *La Commission plaide pour plus de réalisme agricole, un rapprochement des prix mondiaux.*

— Qu'il faille plus de réalisme quand nous avons des excédents agricoles importants, c'est juste, mais dans le rapport de la Commission, la préférence communautaire est mal observée. La nécessité d'une politique européenne d'exportations agricoles n'est évoquée qu'en quelques mots. Une

politique d'exportations européenne suppose une politique commerciale commune et pas seulement agricole. Il y a là un grave défaut.

— Quand on est à la table du conseil, on se heurte chez certains à un libre-échange sans limite et sans frein. Il y a tout de même des concurrences sauvages contre lesquelles la Communauté devrait avoir des moyens de défense. Un tel libéralisme finirait par diluer la Communauté dans une vaste zone de libre-échange. Ce n'est pas notre conception. Par un choc en retour inévitable, on en viendrait d'ailleurs à rétablir des barrières douanières à l'intérieur de la Communauté, et ce serait sa fin.

L'espace social européen

— *L'« espace social européen », formule lancée par M. Mitterrand, rendrait la Communauté plus homogène à l'intérieur pour lui permettre de mieux se défendre à l'extérieur.*

— Absolument. L'« espace social » est commandé par deux idées. D'abord faire mieux participer les travailleurs au devenir de l'Europe. L'Europe des travailleurs est encore à faire. Ensuite, essayer de traiter le chômage, les restructurations et une meilleure répartition du temps de travail.

— *M. Chéysson a dit devant les sénateurs que l'idée avait reçu chez certains de nos partenaires un accueil favorable. Chez qui ?*

— Nos propositions de relance, qui ne se limitent pas à l'« espace social », intéressent ceux que l'on appelle « les petits ». Cela compte, surtout si nous avons un relais dans le Parlement et dans la Commission. Ce n'est pas gagné, mais nos partenaires commencent à se dire qu'il y a une alternative à l'immobilisme.

— *L'espace social européen n'est-il pas une échappatoire, le moyen d'éviter une politique sociale avancée, les trente-cinq heures, par exemple, en invoquant le refus de nos partenaires ?*

— Pour les trente-cinq heures, il s'agit de mieux répartir le travail disponible, et, de toute façon, la France prendra des mesures, mais nous serons beaucoup aidés si notre expérience a ses prolongements chez les autres.

— *La Communauté court aussi un risque d'éclatement intérieur du fait des taux d'inflation différents.*

— Ce n'est pas d'hier. La Communauté a toujours connu des risques de distorsion, ce qui a amené certains à imaginer la Communauté à plusieurs vitesses ou à « géométrie variable ». Il faut savoir ce qu'on attend par là. Par exemple, dans les secteurs de pointe, tous les Etats membres ne peuvent peut-être pas coopérer à égalité. L'Airbus est construit par quelques-uns. Il y a le système monétaire européen qui n'inclut pas toutes les monnaies. Il faut aussi admettre des mesures transitoires pour l'élargissement. L'essentiel est de faire avancer tout le monde. La « géométrie variable » ne doit être qu'une exception temporaire.

— *Posez-vous les préalables à l'admission de l'Espagne et du Portugal ?*

— Le conseil estime que la Communauté doit décider ce que

deviendra la politique agricole avant de discuter de l'élargissement. Ce n'est pas un préalable. C'est une exigence de la Communauté vis-à-vis d'elle-même. Elle doit d'abord voir clair en elle-même avant de discuter avec les candidats.

La chance de notre temps !

— *Vous avez aussi trouvé sur votre bureau quelques dossiers spécifiques. Abouira-t-on l'année prochaine à une politique commune de la pêche ?*

— Il faut aboutir avant l'année prochaine. C'est un dossier à examiner à la fois au plan communautaire et au plan bilatéral. Il y a un différend qui sera discuté au sommet franco-britannique.

— *Le précédent gouvernement a invoqué un article du traité d'Euratom pour remettre en cause les clauses sur l'approvisionnement en combustible nucléaire. Prenez-vous cette demande à votre compte ?*

— Je n'ai pas encore étudié le dossier à fond. Disons qu'il y a de part et d'autre le désir de ne rien envenimer.

— *Le siège du Parlement est toujours un objet de controverse.*

— Le Parlement européen a émis le vœu de regrouper ses séances plénières à Strasbourg.

— *Ce qui implique le transfert de l'administration de Luxembourg à Strasbourg.*

— C'est là un problème qui regarde le Parlement. Dans la mesure où le vœu des parlementaires sera suivi d'effet, le gouvernement français fera tout ce qui est en son pouvoir pour accueillir le mieux possible à Strasbourg ce qui est nécessaire, en personnel et en matériel, à son bon fonctionnement.

— *Rouvrirez-vous le dossier de la Fondation européenne (4) ?*

— Le projet de Fondation européenne, dont la France a obtenu qu'elle s'installe à Paris, est un élément important de la coopération culturelle. Je pense l'insérer dans nos mesures de relance.

— *Et la défense européenne ?*

— C'est un grand problème avec de grandes résonances internationales. Pour le moment, la défense se situe dans un contexte plus large que l'Europe. Je l'ai déjà dit : dans l'héritage de la guerre mondiale, il y a l'absence de défense européenne. L'Europe doit compter avec l'alliance atlantique. En outre, si l'on veut — et il le faut — maintenir et développer la détente, l'équilibre des forces Est-Ouest est nécessaire.

— *Quelles sont les prochaines échéances les plus importantes ?*

— La restructuration et la relance qui lui est liée. Si nous en restions à la restructuration budgétaire, nous irions vers une Europe rétrécie alors qu'il n'y a d'avenir européen que dans l'expansion. Si nous ratons cette chance de notre temps, nos petits-fils auraient des raisons de nous en vouloir.

Propos recueillis par
MAURICE DELARUE.

(1) Le conseil a toujours adopté le budget par un vote à la majorité qualifiée.

(2) Le Monde du 24 juillet.

(3) Le Monde du 23 juin.

(4) Le Monde du 3 février.

L'Union politique passera par le Parlement européen ou ne passera pas...

europa: *Monsieur Spinelli, au début de votre initiative, il y a une analyse du fonctionnement des institutions communautaires et en particulier du rôle qu'est appelé à jouer le Parlement européen élu au suffrage universel direct...*

Spinelli: ... bien entendu. Quant au rôle, ou disons plutôt la mission du Parlement européen, le point saillant est le suivant: Le Parlement, une fois élu, ne s'est pas senti tout à fait le même que celui qui l'avait précédé, et il s'est mis à la recherche de sa vocation. Il s'est lancé avec fougue sur le chemin que les gouvernements lui avaient indiqué et il a été le forum européen des grands débats sur les événements mondiaux. Il a fini par s'apercevoir qu'il devenait ainsi un grand «Parloir», car un Parlement n'est tel que si, à la fin des débats, il décide, et le «Parloir» ne décidait rien. Il s'est concentré sur le budget, domaine où il avait un mot décisif à dire. Il l'a dit, et le Conseil s'en est pratiquement moqué. Il a donné son avis sur les projets de règlements, mais il a pu constater que le Conseil n'en a jamais tenu compte. Le Parlement élu est désormais parvenu à un tournant décisif de sa vie politique. Après avoir, pendant sa première année d'existence, évalué toutes les institutions et les politiques de la Communauté, de la Coopération politique, du Système monétaire, après avoir sondé toutes les possibilités de mieux faire fonctionner ces institutions, après avoir constaté l'absence pratique de tout espace pour des améliorations réelles dans le contexte institutionnel actuel, le Parlement ne peut plus continuer dans la routine de ces débats. Il doit désormais assumer la responsabilité de débattre, rédiger et voter des propositions de réformes institutionnelles dont l'Europe a un urgent besoin.

Car il faut bien se rendre à l'évidence: que les institutions européennes telles qu'elles sont actuellement ne sont pas à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés. Si elles ne le sont pas, ce n'est pas en raison des personnes qui occupent les places de ministres. C'est parce que le but des institutions européennes devrait être de renforcer la volonté politique européenne, et non de l'affaiblir.

europa: *Vous avez pris, il y a un an, l'initiative de rassembler un certain nombre de membres du Parlement au sein du Club «Crocodyle». Quels sont plus précisément les buts visés par ce rassemblement? Quelle est la composition actuelle du Club «Crocodyle»?*

Spinelli: Les buts que les «Crocodyles» se sont proposés sont le prolongement logique du diagnostic que je viens de rappeler. Le Parlement européen doit déclarer l'inutilité de réformes marginales qui se limitent à proposer quelques aménagements des règles et des pratiques actuellement en vigueur, mais qui n'effleurent même pas les raisons profondes de la crise de nos institutions.

Le Parlement ne peut ne pas être conscient du fait que les réformes institutionnelles seront graduelles, et qu'une Constitution complète de la Communauté n'émergera qu'à la fin d'un long processus constituant permanent, mais il se rendra certainement compte que déjà les premières réformes devront renforcer d'une manière substantielle les compétences, les finances, les fonctions législatives et exécutives de la Communauté, en la rendant ainsi mieux à même de formuler, de gérer et de modifier, au besoin, les affaires communautaires de l'Europe d'une manière continue et par des méthodes démocratiques.

Pour que cette oeuvre réformatrice puisse être amorcée, il importait qu'un nombre suffisant de membres du Parlement invitent formellement la Présidence à créer sans délai, d'accord avec tous les groupes parlementaires, un groupe de travail constitutionnel pour que celui-ci entreprenne le travail préparatoire nécessaire qui permettra à l'Assemblée de débattre et de voter dans l'ordre, en maîtrisant le sujet, et donc avec la plus grande autorité.

Voilà ce que nous nous sommes proposé, et voilà l'objet du projet de résolution que les «Crocodyles» ont lancé fin 1980. Ce texte a recueilli 179 signatures, et ceci dans tous les groupes, sauf celui des «Démocrates pour le progrès» (dominé par les gaullistes français). Le Club «Crocodyle» reflète donc pratiquement l'éventail politique complet du Parlement européen.

europa: *Les premières «grandes manœuvres» parlementaires des «Crocodyles» en juillet dernier ont manifesté eu du succès puisque le Parlement a approuvé votre projet de résolution à une écrasante majorité.*

Spinelli: Si l'on compare le texte voté par le Parlement le 9 juillet à celui que le Club «Crocodyle» avait proposé, on constate quelques modifications, dont deux renforcent le texte original tandis qu'une seule l'affaiblit. Somme toute, on ne peut être que satisfait de ce que le Parlement européen se soit donné explicitement le mandat de définir les tâches futures de la Communauté et de préparer un projet de traité instituant l'Union européenne. Si ce mandat était impliqué dans la proposition initiale, les amendements introduits par le groupe socialiste et le groupe démocrate-chrétien le soulignent encore plus clairement – nous en remercions les deux groupes!

D'autre part, on ne peut que regretter que le Parlement européen ait renvoyé à la fin de l'année la formation de la Commission constitutionnelle au lieu de la former tout de suite. Si nous pensons aux réactions de rejet – sournoises mais tenaces – que toute initiative européenne a toujours provoquées dans les «establishments» nationaux de tous nos pays, ces mois vides entre la décision et le commencement de l'action, suscitent en nous un certain malaise. Les diplomaties nationales ne vont-elles pas essayer de reprendre dans leurs mains l'initiative?

Enfin, le Club ne peut que se réjouir du fait que son idée politique centrale ait été retenue intacte et sans hésitations par le Parlement européen. Celui-ci ne transmettra donc pas à titre de suggestion au Conseil et à la Commission une résolution contenant ses idées à propos de l'Union politique; il ne les priera pas humblement de bien vouloir en tenir compte dans leurs initiatives éventuelles. En assumant pleinement ses responsabilités de représentant du peuple européen en formation, qui l'a élu, le Parlement européen s'adressera directement aux autorités nationales compétentes des États membres et leur demandera de ratifier le traité qu'il aura rédigé et qui contiendra la Constitution de l'Union politique.

europa: *Le point crucial de votre stratégie semble être de blackbouler les gouvernements nationaux et leurs administrations. Quelle est la motivation de cette approche?*

Spinelli: A plusieurs reprises déjà, la Commission et le Parlement européen (à l'époque non élu) se sont rendus compte de la nécessité de réformes institutionnelles. En 1962, la Commission Hallstein, en 1973, la Commission Malfatti, en 1975, la Commission Ortoli et le Parlement européen. Chaque fois, le projet de réforme proposait, sous une forme ou une autre, d'une manière plus ou moins modérée, d'accroître les pouvoirs gouvernementaux de la Commission et les pouvoirs législatifs du Parlement, de limiter le rôle excessif du Conseil et de ses multiples organes. Aucun Conseil n'a jamais examiné aucun de ces projets, car ceux-ci se sont arrêtés tous devant les hauts fonctionnaires nationaux et ils n'ont jamais trouvé grâce à leurs yeux!

Si l'on s'en tient à la volonté des seigneurs actuels de la construction européenne, celle-ci est et restera l'Europe du liberum veto des ministres, même si elle risque ainsi de faire la fin de la Pologne du liberum veto.

Cependant, à côté de la légitimité intergouvernementale des Conseil et para-Conseils, il existe désormais en Europe aussi la légitimité populaire du Parlement élu.

Dans le débat vaste et complexe que le Parlement devra maintenant instaurer, il consultera bien les ministres, les experts, le Conseil, la Commission, mais sans s'attendre à ce que le travail constitutionnel soit accompli par eux, car la légitimation démocratique qui lui vient de son élection, et la présence en son sein des principales forces politiques existant dans nos pays font de lui le seul organisme politique qui puisse faire, avec toute l'autorité requise, de telles propositions.

Une fois votés, ces projets courront le plus grand danger. Les gouvernements prétendront les faire étudier par leurs diplomates, comme des intéressants mais simples documents de travail, car – diront-ils – il s'agit enfin de projets de traités internationaux, qui ne pourront acquérir leur forme définitive qu'à la suite d'une conférence intergouvernementale. La fin des projets serait ainsi scellée.

En coopération avec toutes les forces politiques qui auront contribué à la rédaction et au vote des projets, le Parlement devra donc demander que ceux-ci – qui sont formellement des

traités, mais en réalité des lois constitutionnelles de la Communauté – soient transmis pour ratification aux organes constitutionnels compétents de chaque pays appelé à les adopter. Selon les pays, ces organes sont le Parlement national, ou bien le référendum populaire. En outre il convient de rappeler que les textes de traités nouveaux renforçant une communauté d'États déjà existants n'ont pas été préparés de règle par des conférences intergouvernementales, mais par une Assemblée qui représentait les citoyens de la Communauté en formation, et successivement ratifiés par les États membres. C'est ainsi que:

- la constitution des États-Unis a été ratifiée par les États, mais préparée par la Convention de Philadelphie;
- la Constitution fédérale suisse de 1948 a été ratifiée par les cantons, mais préparée par la Diète confédérale;
- la Loi fondamentale de la RFA a été ratifiée par les Länder, mais préparée par le Parlamentarischer Rat.

Ayons le courage de regarder la réalité en face. La réforme de la Communauté européenne passera par la ratification nationale d'un traité préparé par le Parlement européen ou ne passera pas.

europa: *L'Union des fédéralistes européens (UEF) a lancé, comme vous savez, une campagne en faveur d'un gouvernement européen. Y a-t-il convergence ou divergence? Quelle est votre position à l'égard de cette campagne?*

Spinelli: Ma réponse sera brève: Je suis tout à fait favorable à l'initiative de l'UEF.



Les 161 signatures que la proposition de résolution du «Crocodile» avait réunies dès le 12 janvier 1981 se répartissent comme suit:

Groupes	Signatures		Total membres
Socialistes	63	sur	122
Chrétiens-démocrates	12	sur	108
Démocrates européens (conservateurs)	27	sur	63
Communistes et apparentés	21	sur	45
Libéraux et Démocrates	24	sur	39
Démocrates de progrès (Gaullistes, Fianna Fail, etc.)	0	sur	22
Indépendants/non-inscrits	14	sur	35
Total	161	sur	434

Qui veut la fin veut les moyens

Le prof. Giuseppe Petrilli, sénateur italien et vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, est actuellement secrétaire général de l'Union européenne démocrate chrétienne. De 1958 à 1960 il fut membre de la Commission de la Communauté européenne. Au début de cette année, il a pris la tête du Mouvement européen international.

Après avoir été, pendant de nombreuses années, l'objet de congrès et de tables rondes, le problème d'un nouvel ordre économique international, apte à mettre les anciens pays coloniaux sur la voie d'une réelle indépendance économique, a commencé à se poser en termes concrets après la crise énergétique de 1973, lorsque la redistribution des revenus qui a eu lieu au niveau international, a créé les conditions d'une effective extension dans le secteur du développement.

L'absence d'une stratégie globale des pays industrialisés en face de cette nouvelle situation historique n'a révélé toute sa gravité qu'au moment de la crise iranienne, lorsque sont clairement apparues les conséquences déstabilisantes, même pour l'équilibre Est-Ouest, de la nouvelle force contractuelle acquise par les pays pétroliers. La nouvelle administration des Etats-Unis, arrivée au pouvoir sur la vague d'un mouvement d'opinion issu, en bonne partie, de l'interminable affaire des otages américains en Iran, semble s'orienter vers le rétablissement de l'équilibre en empruntant le plus court chemin, reliant étroitement les rapports Nord-Sud aux rapports Est-Ouest jusqu'à confondre les effets et les causes et en transformant le tiers-monde en un terrain d'affrontement généralisé entre les deux super-puissances.

De graves réserves

Du côté européen, de graves réserves ont été très justement soulevées contre une telle orientation qui ne tient aucun compte de la spécificité de chaque situation historique où naissent des conflits et qui peut devenir nuisible même du point de vue de la sécurité, dans la mesure où elle ignore les droits de l'homme et le fait qu'il existe ou non un accord politique réel dans les pays qu'on veut défendre. Il semble légitime de se demander si la voie de la sécurité n'est pas tout d'abord économique en passant par une conscience plus claire de l'interdépendance des intérêts en présence. En effet, si par exemple on maintenait dans les pays producteurs de pétrole les actuels excédents entre les revenus de cette matière première et les besoins monétaires nécessaires aux importations, la demande des pays de l'O.C.D.E. s'affaiblirait et comme les récents développement semblent l'indiquer, aucune restriction dans la production du pétrole ne suffirait à maintenir les prix aux niveaux actuels. Une telle interdépendance pourrait favoriser à la fois l'intégration des différentes économies et une action commune envers le tiers-monde, même à travers le recyclage des excédents monétaires des pays producteurs¹. Il s'agit, en fin de compte, de reconnaître que la demande potentielle des pays

du tiers-monde est énorme et qu'elle peut représenter le volant le plus sûr et le plus puissant pour surmonter les difficultés que connaissent actuellement les pays industrialisés pour autant qu'on arrive à appliquer, au niveau international, des instruments d'intervention de type keynésien, en effectuant l'indispensable transfert de technologie et de moyens financiers.

Cette ligne de pensée trouve aujourd'hui un consentement très vaste, et probablement majoritaire au sein du Mouvement Européen. Toutefois, il est indispensable de se rendre compte que la mise en oeuvre effective d'un éventuel plan Marshall européen comporte nécessairement d'importantes transformations au niveau institutionnel et qu'il ne peut être administré uniquement au moyen des instruments, désormais vétustes de la coopération internationale.

En dernière analyse, le problème qui se pose est celui d'une modification profonde de l'actuel processus de formation des décisions, c'est-à-dire de la construction progressive d'un gouvernement européen: à ceux qui demandent avec insistance que l'Europe prenne des responsabilités plus grandes, il y a lieu de rappeler sans ambages que celui qui veut la fin doit également en vouloir les moyens.

¹ Cette thèse a été soutenue au Congrès organisé à Rome par l'E.N.I et par l'O.A.P.E.C. au mois d'avril dernier.

Eurobaromètre :

Satisfaction des Rhônalpins

Depuis 1973 la Commission européenne dispose de l'Eurobaromètre. Le 15ème de ces sondages a été récemment rendu public, accompagné d'une enquête sur les Européens et leur région. Les deux dossiers livrent des informations précieuses sur le moral des Européens plongés dans une crise économique durable, sur leur degré d'adhésion à la C.E.E. et, chose plus nouvelle, sur leur univers de vie, la région. Il nous est apparu important de reprendre certains des commentaires de Gilbert-François Cety dans *30 jours d'Europe* (« le dossier du mois ») n° 248.

Comment les Européens vivent-ils la crise qui, désormais, les concerne tous car, s'ils ne sont pas eux-mêmes touchés par le chômage, ils en perçoivent les effets sur l'un de leurs proches, enfants, famille, amis ?

Chose surprenante, la réponse demeure très largement positive et contraste fortement avec le sentiment que ces mêmes Européens ont de l'évolution de la Communauté et souvent de la région dans laquelle ils vivent. Une nette majorité se dégage en effet pour se déclarer satisfaite finalement de la vie menée. Les Danois, Luxembourgeois et Néerlandais atteignent même des sommets : plus de 90 % d'entre eux partagent cette opinion. Seuls les Français (70 % de satisfaits), les Italiens (67 %) et les Grecs (58 %) sont au-dessous de la moyenne communautaire.

Comment, dans ces conditions, les Européens perçoivent-ils leur insertion au niveau de la région et de la Communauté européenne ?

mont, Lombardie, Emilie) dynamiques dont les habitants se placent eux-mêmes dans une perspective dynamique : la moitié d'entre eux seraient prêts à aller travailler dans une autre région voire dans un autre pays de la Communauté si on leur offrait de meilleures conditions de vie alors que, pourtant, 80 % sont satisfaits de la vie qu'ils mènent.

Tout à côté de ces « nantis » de l'Europe, qui se déclarent privilégiés à tous égards, se placent neuf autres régions (Copenhague, région parisienne, Milanais, Zuid-Holland, Hambourg, Düsseldorf, Darmstadt, Trêve, Nordbaden), qui rassemblent elles aussi un fort pourcentage d'Européens :



Avantages et inconvénients résultant de l'appartenance à la Communauté européenne

	Estiment que les effets sont :				Sans réponse
	Très bons	Plutôt bons	Plutôt mauvais	Très mauvais	
Pour diminuer le risque d'être entraîné dans une guerre	18 %	46 %	14 %	5 %	17 %
Pour le choix des produits que l'on trouve dans les boutiques et magasins	16	51	17	5	11
Pour le rôle que le pays peut jouer dans le monde	13	49	14	7	17
Pour nos chances de faire face le mieux possible à la crise économique mondiale ..	13	46	18	6	17
Pour l'approvisionnement du pays en énergie	11	44	17	5	23
Pour le fonctionnement de la démocratie dans le pays	10	42	16	6	26
Pour nos exportations	14	41	22	9	14
Pour le prix des produits dans les boutiques et magasins	7	37	29	15	12
Pour notre agriculture	10	31	28	18	13
Pour le marché du travail et l'emploi	7	31	28	18	16
Moyenne	12	42	20	9	17

● Les heureux

10 % des Européens estiment que leur région est, à tous égards, une grande privilégiée, quel que soit le point de vue sous lequel on la considère. Pour les Alsaciens comme pour les Piémontais ou les Souabes, leur région est dans une phase d'expansion durable au point qu'elle contribue financièrement au développement des autres régions d'Europe. Voilà neuf régions (Cologne, Munster, Nordwürttemberg, Sudwürttemberg, « pays souabe », Alsace, Pié-

12 % de la population de la Communauté à neuf. Mais sociologiquement ils sont beaucoup plus urbanisés que les précédents : 60 % vivent dans de grandes villes et 15 % seulement dans des villages. Ces employés et cadres de Hambourg, Copenhague, Milan, Paris, Düsseldorf, ont atteint le plus haut niveau d'études de la Communauté de même que les meilleurs salaires.

Les 19 régions suivantes (Bruxelles, Brabant, Limbourg, Anvers, Namur, Brême, Arnsberg, Berlin-Ouest, Rhône-Alpes, Luxembourg, Toscane, Marche, Latium, grand Londres, Overijssel, Utrecht, Nord-Holland et Nord-Brabant), qui regroupent 18 % de la population communautaire, donnent l'impression de vivre surtout sur leur acquit.

Des capitales — le grand Londres, Luxembourg, Bruxelles, Rome — certes, mais surtout des territoires nettement moins

denses (27 % de la population vit dans de grandes villes) constitués surtout de villes petites et moyennes : telles sont les caractéristiques de ce groupe de régions qui englobe une bonne partie des Pays-Bas, la région Rhône-Alpes, toute une frange côtière de l'Italie avec la Toscane et le Lazio, des ports aussi importants qu'Anvers et Brême.

● Les satisfaits de la vie

20 % de la population communautaire vivent dans 29 régions qui forment un bloc bien caractéristique quant aux sentiments dominants : en Bavière comme à Venise, à Dublin comme à Rouen, à Aarhus comme à Birmingham, on est très, très satisfait de la vie qu'on mène parmi 40 % des habitants, un pourcentage déjà élevé auquel s'ajoutent près de la moitié de la population qui se déclare satisfaite malgré tout.

Le travail suscite les mêmes jugements : 70 % des personnes estiment que, professionnellement, les choses vont plutôt bien tandis que 28 % estiment que leur région est en progrès ou en expansion.

● Les modestes

Les habitants des 66 régions évoquées jusqu'à présent se considèrent dans une position en moyenne plus favorable que les autres. Ce ne sera plus le cas pour les Européens des 57 régions qui vont encore apparaître sur la carte psychologique de l'Europe ; elles regroupent 40 % de la population des « Neuf ».

Un premier groupe se distingue nettement. En parallèle aux régions à dominante urbaine jusqu'alors recensées, s'inscrivent 31 régions à dominante agricole qui rassemblent 18 % de la population de la Communauté et 12 % d'agriculteurs. En Champagne comme en Ecosse, en Frise comme au Schleswig-Holstein, on a le sentiment d'appartenir à un ensemble bien caractérisé étroitement dépendant de la Communauté européenne et plus précisément de sa politique agricole commune.

Autant dire que si l'on est dans la bonne moyenne des Européens (67 % en faveur de l'unification européenne et 54 % en faveur de la Communauté), on n'est pas inconciliable pour autant : l'hostilité envers l'Europe rassemble 10 à 15 % de la population (qui est tout de même constituée pour la moitié d'ouvriers et employés).

● Les pessimistes

Le groupe suivant de 19 régions est encore plus pessimiste : en Bretagne, dans le Nord-Pas-de-Calais, dans le Midi de la France, dans le Hainaut, au Pays de Galles ou dans le Limbourg, le sentiment que l'on est dans le déclin est le plus prononcé de toute la Communauté (43 %) ; il ne reste plus que 5 % de la population pour parler d'expansion. Là il est vrai, plus rien ne va. Les indices d'évaluation subjective de la situation sont tous mauvais, et des plus pessimistes en ce qui concerne l'avenir des jeunes. Plus d'un tiers de la population vit très modestement. Et pourtant, chez ces ouvriers on n'est pas plus tenté d'émigrer qu'ailleurs.

Le sentiment à l'égard de l'Europe est encore plus mitigé que dans le groupe des régions agricoles : 65 % en faveur de l'unification européenne, mais seule une minorité (42 %) défend la Communauté.

Enfin, tout au bas de l'échelle d'appréciation apparaissent sept régions, les plus périphériques de l'Europe : Sicile, Sardaigne, botte italienne, Corse et nord-ouest de l'Irlande, des régions où vivent encore 7 % de la population des Neuf.

Régions abandonnées ? Régions attachantes en tous cas : 1/5^e de leurs habitants qui n'ont guère reçu d'instruction sont convaincus malgré tout que leur économie est en expansion grâce à la Communauté européenne, dont ils attendent beaucoup. Ils croient à l'Europe à 77 % (un pourcentage dérisoire estimant que le Marché commun est néfaste), un niveau de conviction européenne que seuls partagent les privilégiés de l'Europe qui en ont tiré le plus grand bénéfice.

Avantages et inconvénients de l'appartenance à la Communauté en ce qui concerne l'agriculture nationale

	Estiment que les effets sont :				Sans réponse
	Très bons	Plutôt bons	Plutôt mauvais	Très mauvais	
Ireland	23 %	41 %	16 %	10 %	10 %
Danmark	24	28	21	11	16
Luxembourg	30	35	22	3	10
Ellas	23	28	14	18	17
Nederland	28	35	18	9	10
United Kingdom	3	18	26	35	18
Belgique/Belgie	10	30	20	10	30
France	8	34	30	10	18
Deutschland	10	36	39	11	4
Italia	13	34	24	19	10

Le jugement sur l'appartenance à la Communauté européenne et l'attachement à cette Communauté

	B	DK	ALL	F	IRL	IT	L	PB	GB	GR	CE
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Estiment que le fait d'appartenir à la C.E. est :											
une bonne chose	49	30	49	50	46	73	79	76	24	42	50
une chose ni bonne ni mauvaise	27	30	28	32	27	19	15	14	24	26	25
chose	6	31	9	11	22	5	3	6	48	22	17
Sans réponse	18	9	14	7	5	3	3	4	4	10	8
En cas d'abandon de la C.E. éprouveraient :											
de grands regrets	23	25	42	34	33	50	59	51	21	30	37
de l'indifférence	53	31	31	44	43	39	33	34	29	43	36
un vif soulagement ..	4	31	8	8	17	4	3	7	46	18	16
Sans réponse	20	13	19	14	7	7	5	8	4	9	11

U.E.F.

Les 16, 17 et 18 octobre s'est tenu à Strasbourg le Congrès du Mouvement fédéraliste européen, section française de l'U.E.F. Ce congrès a entre autres textes adopté l'appel proposé par Monsieur Étienne Hirsch, ancien président de l'Euratom, que nous reproduisons ci-après.

APPEL DU MOUVEMENT FÉDÉRALISTE EUROPÉEN (Congrès Strasbourg, 16-17-18 octobre 1981)

Alors que

- Neuf millions d'Européens, dont moitié de jeunes, sont chômeurs ;
- Nos monnaies vacillent sous le vent qui vient de Washington ;
- La menace de l'Est avec l'occupation persistante de l'Afghanistan et la pression sur la Pologne, ne fait que croître, et que tend à se développer, dans une Europe divisée, un esprit d'abandon ;
- Les écarts de niveau de vie ne cessent d'augmenter entre les pays industrialisés et un Tiers-Monde de plus en plus famélique et endetté ;

la Communauté Européenne se débat dans d'inextricables et dérisoires querelles.

Il faut en sortir, il faut s'attaquer à l'essentiel autrement que par des paroles,

- pour créer un espace économique et social européen adaptant l'industrie et les conditions de travail aux besoins et aux aspirations des Européens dans un monde en crise ;
- transformer l'ECU, simple monnaie de compte, en une véritable monnaie européenne acceptable dans toutes les transactions ;
- avoir un poids dans les destinées du monde et parler d'égal à égal avec les plus grandes puissances afin de faire reculer la menace d'une nouvelle guerre mondiale.

Pour remédier à l'impuissance actuelle, le Mouvement Fédéraliste Européen, réuni en Congrès à Strasbourg, le 17 octobre 1981 lance un appel solennel au Parlement Européen pour que, fort de la création d'une commission institutionnelle permanente et du soutien de l'opinion publique, il procède sans tarder à l'élaboration de la constitution des États-Unis d'Europe, instituant un véritable

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EUROPÉEN

disposant de pouvoirs réels, mais limités à ceux que, dans l'Europe telle qu'elle est, nos gouvernements nationaux ne sont plus en mesure d'exercer. Il s'agit, en plus de ceux déjà inscrits dans les Traités communautaires, de la monnaie, de la politique extérieure et de la défense.

A Lyon se réunit le 28 novembre le Congrès de l'Union européenne des fédéralistes Rhône-Alpes. Un compte-rendu des débats sera publié dans le prochain numéro du journal.

Avec l'autorisation du maire de la commune, Monsieur Roland Bernard, et à l'initiative du président de la section Rhône-Sud de l'Union européenne des fédéralistes, Monsieur Joseph Burtin, une action de pétitions a été organisée le 24 octobre, et à cette occasion, de nombreux citoyens d'Oullins ont souscrit à ce texte.

J.E.F.

CONGRES EUROPÉEN DE LA J.E.F. A MILAN

Le 6ème Congrès de la JEUNESSE EUROPÉENNE FÉDÉRALISTE s'est tenu à Milan du 25 au 27 septembre 1981.

Le thème central du congrès était « une action fédéraliste pour une paix mondiale ». Les questions de défense avaient fait l'objet d'un séminaire à Pavie la semaine précédente.

Les relations Est-Ouest, la politique des USA et de l'URSS en matière d'armement, le phénomène neutraliste, le désarmement, la défense européenne, la substitution d'un monde bipolaire par un monde multipolaire... Tels ont été les sujets abordés aux cours de discussions contradictoires mais avec une grande maîtrise des domaines étudiés. La JEF France avait d'ailleurs anticipé, ce qui fut la première préoccupation de ce congrès, en publiant il y a de cela 16 mois, un dossier sur la défense européenne.

Mais un congrès est aussi l'occasion de former une équipe dirigeante.

David Grace a été élu Président en remplacement de Richard Corbett.

Les instances dirigeantes de la JEF Europe sont les suivantes :

- Le Comité Fédéral : 17 membres élus par le Congrès.
- Le Bureau Exécutif : 4 membres élus par le Comité Fédéral.

La JEF France a présenté deux candidats au Comité Fédéral qui ont été tous les deux élus : Claude Cabocel (65 voix sur 100) et Jean Philippe Padeloup (56 voix sur 100), respectivement en 4ème et 8ème positions.

La JEF France a réussi à faire entendre sa voix, à établir de nouveaux rapports avec les autres sections nationales basées sur la confiance, l'efficacité, le travail.

La JEF France a également présenté à ce congrès un candidat au bureau exécutif, Jean-Philippe Padeloup. Sur les 34 voix du CF (17 élus plus 17 représentants les sections nationales), il a été élu en 2ème position avec 27 voix.

La section française de la JEF retrouve enfin une place, au sein de la JEF Europe, perdue en 1979.

Cette réussite est la récompense de l'action menée depuis plusieurs mois par les personnes élues et par la JEF France de façon générale.

Claude CABOCEL

ABONNEMENT

NOM Prénom

Adresse

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

(nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS